

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

LV Matt Effect Low Gloss Clear

Section 1. Identification

Identificateur SGH du produit : LV Matt Effect Low Gloss Clear

SDS code : 044495

Utilisations pertinentes identifiées de la substance ou du mélange et utilisations non recommandées

Utilisations identifiées
Usage industriel
Utilisations non recommandées
Toutes les autres utilisations

Données relatives au fournisseur

Akzo Nobel Coatings, Inc.
1845 Maxwell
Troy, MI, 48084
USA
(800) 618-1010

Akzo Nobel Coatings Ltd.
110 Woodbine Downs Blvd.
Unit #4 Etobicoke, Ontario
Canada M9W 5S6
+1 (800) 618-1010

Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence (indiquer les heures de service) : CHEMTREC +1 (800) 424-9300 (Inside the US)
CHEMTREC International +1 (703) 527-3887 (Outside the US, collect calls accepted)

Section 2. Identification des dangers

Statut OSHA/HCS : Ce produit est considéré dangereux selon la norme OSHA sur la communication de renseignements à l'égard des matières dangereuses (29 CFR 1910.1200).

Classement de la substance ou du mélange : LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 3
SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1
CANCÉROGÉNITÉ - Catégorie 1A
TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION - Catégorie 2

Éléments d'étiquetage SGH

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : Liquide et vapeurs inflammables.
Peut provoquer une allergie cutanée.
Peut provoquer le cancer.
Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

Conseils de prudence

Date d'édition/Date de révision : 3/13/2025

Date de publication précédente : 9/18/2024

Version : 1.01

1/17

Section 2. Identification des dangers

- Prévention

: Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Porter des gants de protection, des vêtements et équipement de protection des yeux ou du visage. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des surfaces chaudes. Ne pas fumer. Utiliser de l'équipement électrique, de ventilation ou d'éclairage antidéflagrant. Utiliser d'outils ne produisant pas des étincelles. Prendre des mesures contre les décharges électrostatiques. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Ne pas respirer les vapeurs. Le port de vêtements de travail contaminés ne doit pas être autorisé hors du lieu de travail.
- Intervention

: EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau avec de l'eau. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.
- Stockage

: Garder sous clef. Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
- Élimination

: Eliminer le contenu et le récipient conformément aux réglementations locales/nationales.
- Dangers non classés ailleurs

: Aucun connu.

Section 3. Composition/information sur les ingrédients

Substance/préparation : Mélange

Nom des ingrédients	%	Numéro CAS
4-chloro-α,α,α-trifluorotoluène	≥25 - ≤50	98-56-6
Acétate de butyle normal	≤10	123-86-4
alcool benzylique	≤3	100-51-6
Diacétone alcool	≤3	123-42-2
Éthoxy-3 propionate d'éthyle	≤3	763-69-9
Alcool éthylique	<1	64-17-5
sébaçate de bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle)	≤1	41556-26-7
Hydroxyphenyl-benzotriazole derivatives	≤1	104810-48-2
Benzotriazole polymère	≤1	104810-47-1
sébaçate de méthyle et de 1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle	≤0.3	82919-37-7

Toute concentration présentée comme une plage vise à protéger la confidentialité ou est expliquée par une variation entre les lots.

Le produit ne contient aucun autre ingrédient exigeant une déclaration dans cette section, selon les connaissances actuelles du fournisseur et les concentrations de classification en vigueur.

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

Section 4. Premiers soins

Description des premiers soins nécessaires

- Contact avec les yeux

: Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuer à rincer pendant au moins 10 minutes. Consulter un médecin.

Section 4. Premiers soins

- Inhalation** : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En l'absence de respiration, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, il faut que du personnel qualifié administre la respiration artificielle ou de l'oxygène. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours. Consulter un médecin. Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon. En cas d'inhalation de produits de décomposition dans un feu, des symptômes peuvent se manifester à retardement. La personne exposée peut nécessiter une surveillance médicale pendant 48 heures.
- Contact avec la peau** : Laver abondamment à l'eau et au savon. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants. Continuer à rincer pendant au moins 10 minutes. Consulter un médecin. En cas de plaintes ou de symptômes, éviter toute exposition ultérieure. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver soigneusement les chaussures avant de les remettre.
- Ingestion** : Laver la bouche avec de l'eau. Enlever les prothèses dentaires s'il y a lieu. En cas d'ingestion de la matière et si la personne exposée est consciente, lui donner de petites quantités d'eau à boire. Arrêter si la personne se sent malade car des vomissements peuvent être dangereux. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. En cas de vomissements, garder la tête basse afin d'éviter la pénétration du vomi dans les poumons. Consulter un médecin. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Effets aigus potentiels sur la santé

- Contact avec les yeux** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Inhalation** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Contact avec la peau** : Peut provoquer une allergie cutanée.
- Ingestion** : Aucun effet important ou danger critique connu.

Signes/symptômes de surexposition

- Contact avec les yeux** : Aucune donnée spécifique.
- Inhalation** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
poids fœtal réduit
augmentation de la mortalité fœtale
malformations du squelette
- Contact avec la peau** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
irritation
rougeur
poids fœtal réduit
augmentation de la mortalité fœtale
malformations du squelette
- Ingestion** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
poids fœtal réduit
augmentation de la mortalité fœtale
malformations du squelette

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

- Note au médecin traitant** : En cas d'inhalation de produits de décomposition dans un feu, des symptômes peuvent se manifester à retardement. La personne exposée peut nécessiter une surveillance médicale pendant 48 heures.
- Traitements particuliers** : Pas de traitement particulier.

Section 4. Premiers soins

- Protection des sauveteurs** : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants.

Voir Information toxicologique (section 11)

Section 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Moyens d'extinction

- Agents extincteurs appropriés** : Utiliser des poudres chimiques sèches, du CO₂, de l'eau vaporisée (brouillard) ou de la mousse.
- Agents extincteurs inappropriés** : NE PAS utiliser de jet d'eau.

- Dangers spécifiques du produit** : Liquide et vapeurs inflammables. Les écoulements dans les égouts peuvent créer des risques de feu ou d'explosion. Si ce produit est chauffé ou se trouve au contact du feu, une augmentation de pression se produit et le conteneur peut éclater, avec un risque d'explosion ultérieure.

- Produit de décomposition thermique dangereux** : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:
dioxyde de carbone
monoxyde de carbone
composés halogénés
Halogénures de carbonyle
oxyde/oxydes de métal

- Mesures spéciales de protection pour les pompiers** : En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Déplacer les contenants hors de la zone embrasée si cela ne présente aucun risque. Refroidir les conteneurs exposés aux flammes avec un jet d'eau pulvérisée.

- Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu** : Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.

Section 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

- Pour le personnel non affecté aux urgences** : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Éteindre toutes les sources d'inflammation. La zone de danger doit être exempte de cigarettes ou flammes. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle approprié.
- Intervenants en cas d'urgence** : Si des vêtements spécialisés sont requis pour traiter un déversement, prendre note de tout renseignement donné à la Section 8 sur les matériaux appropriés ou non. Consultez également les renseignements sous « Pour le personnel non affecté aux urgences ».
- Précautions environnementales** : Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air).

Section 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

- Petit déversement** : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les contenants (ou récipients) de la zone de déversement. Utiliser des outils à l'épreuve des étincelles et du matériel à l'épreuve des explosions. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.
- Grand déversement** : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les contenants (ou récipients) de la zone de déversement. Utiliser des outils à l'épreuve des étincelles et du matériel à l'épreuve des explosions. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Empêcher la pénétration dans les égouts, les cours d'eau, les sous-sol ou les zones confinées. Éliminer les déversements dans une station de traitement des effluents ou procéder de la façon suivante. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir Section 13). Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Le matériel absorbant contaminé peut poser le même danger que le produit déversé. Nota : Voir Section 1 pour de l'information relative aux urgences et voir Section 13 pour l'élimination des déchets.

Section 7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

- Mesures de protection** : Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Les personnes ayant des antécédents de sensibilisation cutanée ne doivent pas intervenir dans les processus utilisant ce produit. Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation. Éviter l'exposition durant une grossesse. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas ingérer. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Ne pas pénétrer dans les lieux d'entreposage et dans un espace clos à moins qu'il y ait une ventilation adéquate. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles, de la flamme nue, ou de toute autre source d'inflammation. Utiliser un équipement électrique (de ventilation, d'éclairage et de manipulation) anti-explosion. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Les contenants (ou récipients) vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce contenant (ou récipient).

- Conseils sur l'hygiène générale au travail** : Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant de pénétrer dans des aires de repas. Ensure spraying away from persons. Éviter d'inhaler les vapeurs, les embruns ou le brouillard. Consulter également la Section 8 pour d'autres renseignements sur les mesures d'hygiène.

- Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités** : Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer dans un endroit isolé et approuvé. Entreposer dans le contenant original à l'abri de la lumière solaire, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles (voir la Section 10), de la nourriture et de la boisson. Garder sous clef. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Séparer des matières comburantes. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des contenants (ou récipients) non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Voir la section 10 relative aux matières incompatibles avant la manutention ou l'utilisation.

Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Nom des ingrédients	Limites d'exposition
4-chloro- α,α,α -trifluorotoluène Acétate de butyle normal	Aucune. NIOSH REL (États-Unis, 10/2020). STEL: 950 mg/m ³ 15 minutes. STEL: 200 ppm 15 minutes. TWA: 710 mg/m ³ 10 heures. TWA: 150 ppm 10 heures. OSHA PEL (États-Unis, 5/2018). TWA: 710 mg/m ³ 8 heures. TWA: 150 ppm 8 heures. OSHA PEL 1989 (États-Unis, 3/1989). STEL: 950 mg/m ³ 15 minutes. STEL: 200 ppm 15 minutes. TWA: 710 mg/m ³ 8 heures. TWA: 150 ppm 8 heures. ACGIH TLV (États-Unis, 1/2022). [Butyl acetates] STEL: 150 ppm 15 minutes. TWA: 50 ppm 8 heures.
alcool benzylique	OARS WEEL (États-Unis, 1/2021). TWA: 10 ppm 8 heures.
Diacétone alcool	ACGIH TLV (États-Unis, 1/2022). TWA: 238 mg/m ³ 8 heures. TWA: 50 ppm 8 heures. NIOSH REL (États-Unis, 10/2020). TWA: 240 mg/m ³ 10 heures. TWA: 50 ppm 10 heures. OSHA PEL (États-Unis, 5/2018). TWA: 240 mg/m ³ 8 heures. TWA: 50 ppm 8 heures. OSHA PEL 1989 (États-Unis, 3/1989). TWA: 240 mg/m ³ 8 heures. TWA: 50 ppm 8 heures.
Éthoxy-3 propionate d'éthyle Alcool éthylique	Aucune. ACGIH TLV (États-Unis, 1/2022). STEL: 1000 ppm 15 minutes. OSHA PEL 1989 (États-Unis, 3/1989). TWA: 1000 ppm 8 heures. TWA: 1900 mg/m ³ 8 heures. NIOSH REL (États-Unis, 10/2020). TWA: 1000 ppm 10 heures. TWA: 1900 mg/m ³ 10 heures. OSHA PEL (États-Unis, 5/2018). TWA: 1000 ppm 8 heures. TWA: 1900 mg/m ³ 8 heures.
sébaçate de bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle) Hydroxyphenyl-benzotriazole derivatives Benzotriazole polymère sébaçate de méthyle et de 1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle	Aucune. Aucune. Aucune. Aucune.

Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

- Contrôles d'ingénierie appropriés** : Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales. Les mesures d'ingénierie doivent aussi maintenir les concentrations en gaz, en vapeur ou en poussière en dessous de tout seuil minimal d'explosion. Utiliser un équipement de ventilation anti-explosion.
- Contrôle de l'action des agents d'environnement** : Il importe de tester les émissions provenant des systèmes d'aération et du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

Mesures de protection individuelle

- Mesures d'hygiène** : Après manipulation de produits chimiques, lavez-vous les mains, les avant-bras et le visage avec soin avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et une fois votre travail terminé. Utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements contaminés. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Assurez-vous que des bassins oculaires et des douches de décontamination sont installés près des postes de travail.
- Protection oculaire/faciale** : Le port de lunettes de sécurité conformes à une norme approuvée est obligatoire quand une évaluation des risques le préconise pour éviter toute exposition aux éclaboussures de liquides, à la buée, aux gaz ou aux poussières. Si un contact est possible, les protections suivantes doivent être portées, à moins qu'une évaluation indique un besoin pour une protection supérieure : lunettes de sécurité avec écrans de protection latéraux.
- Protection de la peau**
- Protection des mains** : Lors de la manipulation de produits chimiques, porter en permanence des gants étanches et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. En tenant compte des paramètres indiqués par le fabricant de gants, vérifier que les gants gardent toujours leurs propriétés de protection pendant leur utilisation. Il faut noter que le temps de percement pour tout matériau utilisé dans des gants peut varier pour différents fabricants de gants. Dans le cas de mélanges, constitués de plusieurs substances, la durée de protection des gants ne peut pas être évaluée avec précision.
- Protection du corps** : L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus, et approuvé par un expert avant toute manipulation de ce produit. Quand il existe un risque d'ignition causée par de l'électricité statique, porter des vêtements de protection antistatiques. Pour la meilleure protection contre les décharges statiques, les vêtements doivent comprendre des combinaisons de travail, des bottes et des gants antistatiques.
- Autre protection pour la peau** : Il faut sélectionner des chaussures appropriées et toute autre mesure appropriée de protection de la peau en fonction de la tâche en cours et des risques en cause et cette sélection doit être approuvée par un spécialiste avant de manipuler ce produit.
- Protection respiratoire** : En fonction du risque et de la possibilité d'une exposition, choisir un respirateur qui est conforme à la norme ou certification appropriée. Les respirateurs doivent être utilisés suivant un programme de protection pour assurer un ajustement, une formation appropriée et d'aspects d'utilisation importants.

Section 9. Propriétés physiques et chimiques et caractéristiques de sécurité

Toutes les propriétés sont mesurées à température et pression standard, sauf indication contraire.

Apparence

- État physique** : Liquide.
- Couleur** : Incolore.
- Odeur** : Non disponible.

Section 9. Propriétés physiques et chimiques et caractéristiques de sécurité

Seuil olfactif

: Non disponible.

pH

: Non applicable. [DIN EN 1262]

Point de fusion et point de congélation

: Non disponible.

Point d'ébullition, point d'ébullition initial et plage d'ébullition

: 117°C (242.6°F)

Point d'éclair

: Vase clos: 35°C (95°F) [Pensky-Martens]

Inflammabilité

: Non disponible.

Limites inférieure et supérieure d'explosion

: Plus grande gamme connue: Seuil minimal: 1.3% Seuil maximal: 13% (alcool benzylique)

Tension de vapeur

:

Nom des ingrédients	Pression de vapeur à 20 °C			Pression de vapeur à 50 °C		
	mm Hg	kPa	Méthode	mm Hg	kPa	Méthode
Acétate de butyle normal	11.25	1.5	DIN EN 13016-2			
4-chloro-α,α,α-trifluorotoluène	5.3	0.71				
Éthoxy-3 propionate d'éthyle	1.73	0.23				

Densité de vapeur relative

: Non disponible.

Densité relative

: 1.212 [ISO 8130-2/-3]

Solubilité

:

Non disponible.

Coefficient de partage n-octanol/eau

: Non applicable.

Température d'auto-inflammation

:

Nom des ingrédients	°C	°F	Méthode
Éthoxy-3 propionate d'éthyle	377	710.6	EU A.15
Acétate de butyle normal	415	779	
alcool benzylique	436	816.8	

Température de décomposition

: Non disponible.

Viscosité

: Cinématique: 74 mm²/s (74 cSt) [DIN EN ISO 3219]

Matières volatiles en poids

: 64.08% (p/p)

Matières volatiles en volume

: 64.61 % (v/v)

Matières solides en poids

: 35.92 % (w/w)

Matières solides en volume

: 35.39 % (v/v)

Composés Organiques Volatils Réglementaires

: 2.7 lbs/gal 328 g/l minus water and exempt solvents

Composés organiques volatils réels

: 1.5 lbs/gal 182 g/l

Caractéristiques des particules

Taille médiane des particules

: Non applicable.

Pourcentage de particules ayant un diamètre aérodynamique ≤ 10 µm

: 0

Section 10. Stabilité et réactivité

- Réactivité** : Aucune donnée d'essai spécifique à la réactivité disponible pour ce produit ou ses ingrédients.
- Stabilité chimique** : Le produit est stable.
- Risque de réactions dangereuses** : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.
- Conditions à éviter** : Éliminer toutes les sources possibles d'inflammation (étincelles ou flammes). Ne pas pressuriser, couper, souder, braser, perforer, meuler les contenants ni les exposer à la chaleur ou à une source d'inflammation.
- Matériaux incompatibles** : Réactif ou incompatible avec les matières suivantes :
matières oxydantes
- Produits de décomposition dangereux** : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

Section 11. Données toxicologiques

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
4-chloro-α,α,α-trifluorotoluène	DL50 Orale	Souris	11500 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	13 g/kg	-
Acétate de butyle normal	CL50 Inhalation Gaz.	Rat	390 ppm	4 heures
	CL50 Inhalation Vapeur	Souris	6 g/m³	2 heures
	CL50 Inhalation Vapeur	Rat	390 ppm	4 heures
	DL50 Cutané	Lapin	>17600 mg/kg	-
	DL50 Intra-péritonéal	Souris	1230 mg/kg	-
	DL50 Orale	Cochon d'Inde	4700 mg/kg	-
	DL50 Orale	Souris	6 g/kg	-
	DL50 Orale	Lapin	3200 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	10768 mg/kg	-
alcool benzylique	CL50 Inhalation Vapeur	Rat	1000 ppm	8 heures
	DL50 Cutané	Lapin	2000 mg/kg	-
	DL50 Cutané	Lapin	2000 mg/kg	-
	DL50 Intra-artériel	Rat	441 mg/kg	-
	DL50 Intra-péritonéal	Souris	650 mg/kg	-
	DL50 Intra-péritonéal	Rat	400 mg/kg	-
	DL50 Intra-veineux	Souris	324 mg/kg	-
	DL50 Intra-veineux	Rat	53 mg/kg	-
	DL50 Orale	Cochon d'Inde	2500 mg/kg	-
	DL50 Orale	Cochon d'Inde	2500 mg/kg	-
	DL50 Orale	Souris	1360 mg/kg	-
	DL50 Orale	Souris	1360 mg/kg	-
	DL50 Orale	Lapin	1040 mg/kg	-
	DL50 Orale	Lapin	1040 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	1.5 mL/kg	-
	DL50 Orale	Rat	1230 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	1230 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	1660 mg/kg	-
Diacétone alcool	DL50 Cutané	Lapin	13500 mg/kg	-
	DL50 Intra-péritonéal	Souris	933 mg/kg	-
	DL50 Orale	Souris	3950 mg/kg	-
	DL50 Orale	Souris	3000 mg/kg	-

Section 11. Données toxicologiques

Éthoxy-3 propionate d'éthyle	DL50 Orale	Rat	2520 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	4000 mg/kg	-
Alcool éthylique	DL50 Cutané	Lapin	10 mL/kg	-
	DL50 Orale	Rat	5 g/kg	-
	DL50 Orale	Rat	3200 mg/kg	-
	CL50 Inhalation Gaz.	Souris	>40000 ppm	10 minutes
	CL50 Inhalation Gaz.	Souris	>60000 ppm	1 heures
	CL50 Inhalation Gaz.	Rat	20000 ppm	10 heures
	CL50 Inhalation Vapeur	Souris	39000 mg/m³	4 heures
	CL50 Inhalation Vapeur	Rat	124700 mg/m³	4 heures
	CL50 Inhalation Vapeur	Rat	5900 mg/m³	6 heures
	DL50 Intra-artériel	Rat	11 mg/kg	-
	DL50 Intra-péritonéal	Cochon d'Inde	3414 mg/kg	-
	DL50 Intra-péritonéal	Souris	4 mL/kg	-
	DL50 Intra-péritonéal	Souris	528 mg/kg	-
	DL50 Intra-péritonéal	Lapin	963 mg/kg	-
	DL50 Intra-péritonéal	Rat	3600 µg/kg	-
	DL50 Intra-veineux	Souris	2.8 mL/kg	-
	DL50 Intra-veineux	Souris	1973 mg/kg	-
	DL50 Intra-veineux	Lapin	2374 mg/kg	-
	DL50 Intra-veineux	Rat	1440 mg/kg	-
	DL50 Orale	Cochon d'Inde	5560 mg/kg	-
	DL50 Orale	Souris	10.5 mL/kg	-
	DL50 Orale	Souris	3450 mg/kg	-
	DL50 Orale	Lapin	6300 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	7 g/kg	-
	DL50 Orale	Rat	7060 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	15010 mg/kg	-
	DL50 Sub-cutané	Souris	8285 mg/kg	-

Irritation/Corrosion

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Potentiel	Exposition	Observation
Acétate de butyle normal	Yeux - Modérément irritant	Lapin	-	100 mg	-
	Peau - Modérément irritant	Lapin	-	24 heures 500 mg	-
alcool benzylique	Peau - Modérément irritant	Lapin	-	24 heures 100 mg	-
Diacétone alcool	Yeux - Hautement irritant	Lapin	-	24 heures 100 UI	-
	Yeux - Hautement irritant	Lapin	-	20 mg	-
Éthoxy-3 propionate d'éthyle	Peau - Léger irritant	Lapin	-	500 mg	-
	Peau - Léger irritant	Lapin	-	24 heures 500 mg	-
Alcool éthylique	Yeux - Léger irritant	Lapin	-	24 heures 500 mg	-
	Yeux - Modérément irritant	Lapin	-	100 UI	-
	Yeux - Modérément irritant	Lapin	-	0.066666667 minutes 100 mg	-
	Yeux - Hautement irritant	Lapin	-	500 mg	-
	Peau - Léger irritant	Lapin	-	400 mg	-
	Peau - Modérément irritant	Lapin	-	24 heures 20 mg	-

Sensibilisation

Non disponible.

Mutagenicité

Non disponible.

Section 11. Données toxicologiques

Cancérogénicité

Non disponible.

Classification

Nom du produit ou de l'ingrédient	OSHA	CIRC	NTP
Alcool éthylique	-	1	-

Toxicité pour la reproduction

Non disponible.

Tératogénicité

Non disponible.

Toxicité systémique pour certains organes cibles - exposition unique -

Nom	Catégorie	Voie d'exposition	Organes cibles
Acétate de butyle normal	Catégorie 3	-	Effets narcotiques
Diacétone alcool	Catégorie 3	-	Irritation des voies respiratoires

Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées -

Non disponible.

Risque d'absorption par aspiration

Non disponible.

Renseignements sur les voies d'exposition probables : Non disponible.

Effets aigus potentiels sur la santé

- Contact avec les yeux : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Inhalation : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Contact avec la peau : Peut provoquer une allergie cutanée.
- Ingestion : Aucun effet important ou danger critique connu.

Symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

- Contact avec les yeux : Aucune donnée spécifique.
- Inhalation : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
 - poids fœtal réduit
 - augmentation de la mortalité fœtale
 - malformations du squelette
- Contact avec la peau : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
 - irritation
 - rougeur
 - poids fœtal réduit
 - augmentation de la mortalité fœtale
 - malformations du squelette
- Ingestion : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
 - poids fœtal réduit
 - augmentation de la mortalité fœtale
 - malformations du squelette

Effets différés et immédiats ainsi que les effets chroniques causés par une exposition à court et à long terme

Exposition de courte durée

Section 11. Données toxicologiques

Effets immédiats possibles : Non disponible.

Effets différés possibles : Non disponible.

Exposition de longue durée

Effets immédiats possibles : Non disponible.

Effets différés possibles : Non disponible.

Effets chroniques potentiels sur la santé

Non disponible.

Généralités : Une fois sensibilisé, une vive réaction allergique peut éventuellement se déclencher lors d'une exposition ultérieure à de très faibles niveaux.

Cancérogénicité : Peut provoquer le cancer. Le risque de cancer dépend de la durée et du niveau d'exposition.

Mutagénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Toxicité pour la reproduction : Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

Valeurs numériques de toxicité

Estimations de la toxicité aiguë

Nom du produit ou de l'ingrédient	Orale (mg/kg)	Cutané (mg/kg)	Inhalation (gaz) (ppm)	Inhalation (vapeurs) (mg/l)	Inhalation (poussières et brouillards) (mg/l)
Produit tel que fourni	10204.3	N/A	N/A	N/A	30.6
alcool benzylique	500	N/A	N/A	N/A	1.5

Section 12. Données écologiques

Toxicité

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Exposition
Acétate de butyle normal	Aiguë CL50 32 mg/l Eau de mer	Crustacés - Artemia salina	48 heures
alcool benzylique	Aiguë CL50 62000 µg/l Eau douce	Poisson - Danio rerio	96 heures
	Aiguë CL50 100000 µg/l Eau douce	Poisson - Lepomis macrochirus	96 heures
	Aiguë CL50 185000 µg/l Eau de mer	Poisson - Menidia beryllina	96 heures
	Aiguë CL50 18000 µg/l Eau douce	Poisson - Pimephales promelas	96 heures
	Aiguë CL50 10000 µg/l Eau douce	Poisson - Lepomis macrochirus	96 heures
	Aiguë CL50 15000 µg/l Eau de mer	Poisson - Menidia beryllina	96 heures
	Aiguë CL50 460000 µg/l Eau douce	Poisson - Pimephales promelas - Juvénile (jeune à l'envol, larve de poisson, porcelet sevré)	96 heures
Diacétone alcool	Aiguë CL50 420000 µg/l Eau douce	Poisson - Lepomis macrochirus	96 heures
Alcool éthylique	Aiguë CL50 420000 µg/l Eau de mer	Poisson - Menidia beryllina	96 heures
	Aiguë CE50 17.921 mg/l Eau de mer	Algues - Ulva pertusa	96 heures
	Aiguë CE50 1074 mg/l Eau douce	Crustacés - Cypris subglobosa	48 heures
	Aiguë CE50 7640 mg/l Eau douce	Daphnie - Daphnia magna	48 heures
	Aiguë CE50 2000 µg/l Eau douce	Daphnie - Daphnia magna	48 heures
	Aiguë CE50 12.9 g/L Eau douce	Poisson - Pimephales promelas	96 heures
	Aiguë CE50 12800 mg/l Eau douce	Poisson - Pimephales promelas	96 heures
	Aiguë CL50 25500 µg/l Eau de mer	Crustacés - Artemia franciscana - Larve	48 heures
	Aiguë CL50 5577000 µg/l Eau douce	Crustacés - Ceriodaphnia dubia -	48 heures

Section 12. Données écologiques

	Aiguë CL50 3715000 µg/l Eau douce	Néonate Crustacés - Ceriodaphnia dubia - Néonate	48 heures
	Aiguë CL50 6076000 µg/l Eau douce	Crustacés - Ceriodaphnia dubia - Néonate	48 heures
	Aiguë CL50 5680 mg/l Eau douce	Daphnie - Daphnia magna - Néonate	48 heures
	Aiguë CL50 9268000 µg/l Eau douce	Daphnie - Daphnia magna - Néonate	48 heures
	Aiguë CL50 9248000 µg/l Eau douce	Daphnie - Daphnia magna - Néonate	48 heures
	Aiguë CL50 11000000 µg/l Eau de mer	Poisson - Alburnus alburnus	96 heures
	Aiguë CL50 42000 µg/l Eau douce	Poisson - Oncorhynchus mykiss	4 jours
	Aiguë CL50 12720 ppm Eau douce	Poisson - Pimephales promelas	96 heures
	Chronique NOEC 14 ppm Eau douce	Algues - Eutreptiella sp.	96 heures
	Chronique NOEC 350 ppm Eau douce	Algues - Heterosigma akashiwo	96 heures
	Chronique NOEC 50 µl/L Eau de mer	Algues - Hormosira banksii - Gamète	72 heures
	Chronique NOEC 20 ppm Eau douce	Algues - Prorocentrum minimum	96 heures
	Chronique NOEC 4.995 mg/l Eau de mer	Algues - Ulva pertusa	96 heures
	Chronique NOEC 100 µl/L Eau douce	Daphnie - Daphnia magna - Néonate	21 jours
	Chronique NOEC 100 µl/L Eau douce	Daphnie - Daphnia magna - Néonate	21 jours
	Chronique NOEC 0.375 µl/L Eau douce	Poisson - Gambusia holbrooki - Larve	12 semaines

Persistence et dégradation

Non disponible.

Potentiel de bioaccumulation

Nom du produit ou de l'ingrédient	LogKoe	FBC	Potentiel
Acétate de butyle normal	2.3	-	faible
alcool benzylique	0.87	-	faible
Diacétone alcool	-0.14 à 1.03	-	faible
Éthoxy-3 propionate d'éthyle	1.47	-	faible
Alcool éthylique	-0.35	-	faible

Mobilité dans le sol

Coefficient de répartition sol/eau (K_{oc}) : Non disponible.

Autres effets nocifs : Aucun effet important ou danger critique connu.

Section 13. Données sur l'élimination

Méthodes d'élimination : Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que c'est possible. La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les co-produits doit obéir en permanence aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux. Éliminer le surplus et les produits non recyclables par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes. L'emballage des déchets doit être recyclé. L'incinération ou l'enfouissement sanitaire ne doivent être considérés que lorsque le recyclage n'est pas possible. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage. Il faut prendre des précautions lors de la manipulation de

Section 13. Données sur l'élimination

contenants vides qui n'ont pas été nettoyés ou rincés. Les contenants vides ou les doublures peuvent retenir des résidus de produit. Les vapeurs du résidu du produit peuvent créer une atmosphère très inflammable ou explosive à l'intérieur du contenant. Ne pas couper, souder ou meuler des contenants usagés à moins qu'ils n'aient été nettoyés à fond intérieurement. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.

Section 14. Informations relatives au transport

Nota : L'information fournie dans la section 14 est basée sur une expédition de colis en vrac par transport terrestre en Amérique du Nord. Tous les expéditeurs sont tenus de s'assurer que la classification de transport et les exigences réglementaires appropriées en matière d'expédition de colis/conteneurs sont respectées pour les modes de transport concernés.

	Classification pour le DOT	Classification pour le TMD	Classement mexicain	IMDG	IATA
Numéro ONU	UN1263	UN1263	UN1263	UN1263	UN1263
Désignation officielle de transport de l'ONU	PEINTURES	PEINTURES	PEINTURES	PEINTURES	PAINT
Classe de danger relative au transport	3 	3  	3 	3  	3 
Groupe d'emballage	III	III	III	III	III
Dangers environnementaux	Non.	Oui.	Oui. La marque de substance dangereuse pour l'environnement n'est pas requise.	Marine Pollutant (s): 4-chloro- α,α,α -trifluorotoluène	Yes. The environmentally hazardous substance mark is not required.

Autres informations

- Classification pour le TMD

: Produit classé conformément aux sections suivantes de Transport des marchandises dangereuses Règlements. 2.18-2.19 (Classe 3), 2.7 (Marque de polluant marin). La marque de polluant marin n'est pas obligatoire lors du transport routier ou ferroviaire.
- IMDG

: Urgences F-E, _S-E_
La marque « polluant marin » n'est pas requise lorsque la substance est transportée en quantités ≤ 5 l ou ≤ 5 kg.
- IATA

: The environmentally hazardous substance mark may appear if required by other transportation regulations.
- Protections spéciales pour l'utilisateur

: **Transport dans les locaux de l'utilisateur** : toujours transporter dans des conteneurs fermés qui sont droits et sûrs. Assurez-vous que les personnes qui transportent le produit savent ce qu'il faut faire en cas d'accident ou de déversement.
- Transport en vrac aux termes des instruments IMO

: Non disponible.

Section 15. Informations sur la réglementation

Réglementations États-Unis : TSCA 5(a)2 final significant new use rules: No products found.
TSCA 5(e) substance consent order: No products found.
TSCA 8(a) PAIR: 4-chloro-α,α,α-trifluorotoluène; Diacétone alcool
TSCA 8(a) CDR Exempt/Partial exemption: Indéterminé
Inventaire des États-Unis (TSCA 8b): Tous les composants sont actifs ou exemptés.
CWA (Clean Water Act) 311: Acétate de butyle normal

Clean Air Act Section 112 (b) Hazardous Air Pollutants (HAPs) : Référencé

Clean Air Act Section 602 Class I Substances : Non inscrit

Clean Air Act Section 602 Class II Substances : Non inscrit

DEA List I Chemicals (Precursor Chemicals) : Non inscrit

DEA List II Chemicals (Essential Chemicals) : Non inscrit

SARA 302/304

Composition/information sur les ingrédients

Aucun produit n'a été trouvé.

SARA 304 RQ : Non applicable.

SARA 311/312

Classification : LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 3
SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1
CANCÉROGÉNITÉ - Catégorie 1A
TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION - Catégorie 2

Composition/information sur les ingrédients

Nom	%	Classification
4-chloro-α,α,α-trifluorotoluène	≥25 - ≤50	LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 3 SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1 CANCÉROGÉNITÉ - Catégorie 2
Acétate de butyle normal	≤10	LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 3 TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE (Effets narcotiques) - Catégorie 3
alcool benzylique	≤3	TOXICITÉ AIGUË (orale) - Catégorie 4 TOXICITÉ AIGUË (inhalation) - Catégorie 4 IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2A
Diacétone alcool	≤3	LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 3 IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2A TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION - Catégorie 2 TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE (Irritation des voies respiratoires) - Catégorie 3
Éthoxy-3 propionate d'éthyle	≤3	LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 3
Alcool éthylique	<1	LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 2 IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2A CANCÉROGÉNITÉ - Catégorie 1A
sébaçate de bis (1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle)	≤1	SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1
Hydroxyphenyl-benzotriazole derivatives	≤1	SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1
Benzotriazole polymère	≤1	SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1
sébaçate de méthyle et de	≤0.3	SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1

Section 15. Informations sur la réglementation

1,2,2,6,6-pentaméthyl-
4-pipéridyle

Réglementations d'État

- Massachusetts
- : Les composants suivants sont répertoriés: BUTYL ACETATE; PRECIPITATED SILICA; BENZYL ALCOHOL; DIACETONE ALCOHOL
- New York
- : Les composants suivants sont répertoriés: Butyl acetate
- New Jersey
- : Les composants suivants sont répertoriés: n-BUTYL ACETATE; SILICA, AMORPHOUS, PRECIPITATE & GEL; DIACETONE ALCOHOL; ETHYL ALCOHOL
- Pennsylvanie
- : Les composants suivants sont répertoriés: ACETIC ACID, BUTYL ESTER; PRECIPITATED SILICA; BENZENEMETHANOL; 2-PENTANONE, 4-HYDROXY-4-METHYL-

Californie prop. 65

 **ATTENTION:** Cancer et Troubles de l'appareil reproducteur - www.P65Warnings.ca.gov.

Nom des ingrédients	Pas de niveau de risque significatif	Posologie maximum acceptable	Type de toxicité
4-chloro-α,α,α-trifluorotoluène Alcool méthylique	Oui. -	- Oui.	Cancer Developmental

Liste d'inventaire

- Australie
- : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
- Canada
- : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
- Chine
- : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
- Union économique eurasiatique
- : **Inventaire de la Fédération russe:** Indéterminé.
- Japon
- : **Inventaire du Japon (CSCL):** Un composant au moins n'est pas répertorié.
Inventaire japonais (ISHL): Indéterminé.
- Nouvelle-Zélande
- : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
- Philippines
- : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
- République de Corée
- : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
- Taïwan
- : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
- Thaïlande
- : Indéterminé.
- Turquie
- : Indéterminé.
- États-Unis
- : Tous les composants sont actifs ou exemptés.
- Viêt-Nam
- : Indéterminé.

Section 16. Autres informations

Hazardous Material Information System (États-Unis)

Santé	*	2
Inflammabilité		3
Risques physiques		0

Caution: HMIS® ratings are based on a 0-4 rating scale, with 0 representing minimal hazards or risks, and 4 representing significant hazards or risks. Although HMIS® ratings and the associated label are not required on SDSs or products leaving a facility under 29 CFR 1910.1200, the preparer may choose to provide them. HMIS® ratings are to be used with a fully implemented HMIS® program. HMIS® is a registered trademark and service mark of the American Coatings Association, Inc.

C'est au client qu'il revient de déterminer le code EPI de cette matière. Pour en savoir plus sur les codes d'équipement de protection individuelle (EPI) HMIS®, voir le manuel de mise en œuvre HMIS®.

Section 16. Autres informations

Procédure utilisée pour préparer la classification

Classification	Justification
LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 3	Sur la base de données d'essais
SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1	Méthode de calcul
CANCÉROGÉNICITÉ - Catégorie 1A	Méthode de calcul
TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION - Catégorie 2	Méthode de calcul

Historique

Date d'impression	: 3/13/2025
Date d'édition/ Date de révision	: 3/13/2025
Date de publication précédente	: 9/18/2024
Version	: 1.01
Légende des abréviations	: ETA = Estimation de la toxicité aiguë FBC = Facteur de bioconcentration SGH = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques IATA = Association international du transport aérien CVI = conteneurs en vrac intermédiaires code IMDG = code maritime international des marchandises dangereuses LogKoe = coefficient de partage octanol/eau MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution maritime) N/A = Non disponible SGG = Groupe de séparation NU = Nations Unies

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Avis au lecteur

POUR USAGE PROFESSIONNEL UNIQUEMENT

REMARQUE IMPORTANTE : L'information contenue dans cette fiche de données n'est pas conçue pour être exhaustive et est basée sur l'état actuel de nos connaissances et des lois en vigueur. Toute personne utilisant ce produit doit déterminer pour elle-même, grâce à des tests préliminaires ou autrement, l'adéquation de ce produit pour leurs fins. Il en est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux demandes émises dans les règles et les lois locales. Lisez toujours la fiche signalétique et la fiche de données techniques de ce produit si disponible. Tout avis offert ou toute déclaration émise concernant le produit de notre part (que ce soit dans cette fiche de données ou autrement) est correcte aux meilleures de nos connaissances, mais nous n'avons aucun contrôle sur la qualité ou la condition du substrat ou sur les nombreux facteurs touchant l'utilisation et l'application du produit. L'application, l'utilisation et le traitement des produits d'AkzoNobel et des produits fabriqués par Buyer sur la base des conseils techniques d'AkzoNobel sont hors du contrôle d'AkzoNobel et, donc, entièrement de la responsabilité de Buyer. AkzoNobel n'offre aucune garantie concernant la précision ou manque d'une telle information ou suggestions, concernant la marchandabilité du produit ou son adéquation à un but en particulier, ou que toute utilisation suggérée ne violera pas un brevet quelconque. Aucune disposition des présentes ne peut être interprétée comme octroyant ou prolongeant toute licence sous tout brevet. Tous les produits fournis et les conseils techniques donnés sont sujets à nos modalités et conditions de vente standard. Vous devez demander une copie de ce document et le réviser attentivement. L'information contenue dans cette fiche de données est sujette à des modifications de temps à autre compte tenu de l'expérience et de notre politique de développement continu. Il en est de la responsabilité de l'utilisateur de vérifier que cette fiche de données est courante avant d'utiliser le produit.

IA_413